

NOUVEAU LOGO, NOUVELLE IM

Comme vous avez pu le découvrir lors de notre dernier congrès, nous avons dévoilé le nouveau logo de notre Association. Ce logo est le fruit de près de six mois de consultations auprès de nos membres et représente l'intégration de leurs commentaires. Nous sommes donc très fiers de cette nouvelle image.



Sylvain Lévesque
Président



Association des garderies privées du Québec

Au moment même où le personnel de l'Association travaillait d'arrache-pied afin de revampier notre image, certains acteurs de la scène politique québécoise s'efforçaient de nous lyncher sur la place publique. En effet, le printemps fut riche en rebondissements politiques.

Il est rare qu'une association comme la nôtre demande la démission d'un ministre, mais dans le cas de Tony Tomassi, nous n'avions plus le choix. Lors de sa dernière sortie médiatique, il avait annoncé le dépôt d'un projet de loi comportant une série de mesures qui visaient à laver son honneur, plutôt qu'à faire avancer notre réseau.

Bien sûr, nous approuvons la volonté gouvernementale de remettre à une instance locale la sélection des projets de garderies. Par contre, nous désapprouvons plusieurs autres éléments telle la prise de contrôle par le ministère de votre capacité de vendre vos garderies, l'augmentation des sanctions administratives et certaines autres mesures toutes plus insensées les unes que les autres.

C'est d'ailleurs à ce propos que s'est tenu l'Assemblée générale spéciale du 12 mai dernier, où près

SOMMAIRE

Mot du président 2

Message from
the President 4

Vie associative Association Life

Bienvenue
aux nouveaux membres
Welcome to new members 6

Congrès de l'Association
des garderies privées
du Québec 2010 8

2010 Québec private daycare
Association annual convention 10

Assemblée générale
extraordinaire du 12 mai 2010 12

Extraordinary General
Meeting on May 12, 2010 14

Règles budgétaires
2010-2011 16

Fiscal Rules 2010-2011 17

Renouvellement
de la cotisation annuelle 18

Annual Membership Renewal 19

Semaine des services
de garde du Québec 20

Quebec week of child care 21

Réaction de l'AGPQ au dépôt
du projet de loi 126 22

Chronique
Nutrition 26

Chroniques éducatives Educational Column

T'es trop près de moi,
sors de ma bulle !
Connaissez-vous des
enfants envahissants ? 28

La propreté n'a pas d'odeur 30

AGE, MÊME COMBAT !

de 400 personnes sont venues exprimer leur colère et leur désaccord envers les orientations gouvernementales. Le lendemain, vos représentants rencontreraient la nouvelle ministre de la Famille, madame Yolande James. Votre appui, lors de ce rassemblement, nous a permis de bien lui faire comprendre que notre opposition face à ce projet de loi serait sans équivoque.

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement Charest venait tout juste de

déposer le projet de loi 126 sur les services de garde. Bien que plusieurs mesures répondent aux demandes de l'AGPQ, d'autres seront contestées lors de la prochaine commission parlementaire.

Nous tenons par contre à vous rappeler que ce combat ne sera pas terminé tant que nous n'aurons pas eu gain de cause. Tenez-vous prêt à répondre à l'appel de mobilisation que nous lancerons le temps venu.

Sylvain Lévesque



Cours de français langue seconde à temps partiel

pour travailleurs, travailleurs autonomes et propriétaires d'entreprise de l'île de Montréal

(offerts grâce à la collaboration d'Emploi-Québec)

Améliorez votre français grâce à notre formation :

- de courte durée
- entièrement gratuite
- adaptée à votre profil linguistique
- axée sur la communication orale
- orientée vers la réalité propre à votre emploi
- offerte à nos trois pavillons selon plusieurs horaires

Cours débutant à différents moments

Part-time Courses French as a Second Language for workers, self-employed and business owners of Montreal area

(financed by Emploi-Québec)

Improve your French with our expertise :

- Short training courses
- Free of charge
- Emphasis on oral communication
- Training adapted to employment and skill level
- Flexible hours and schedules
- Given in our 3 centres

New groups starting regularly

INFORMATION :
514 733-3232, poste 11
valerie.lavoie@collegemv.qc.ca



www.collegemv.qc.ca/fc

5010, rue paré - 767, rue Bélanger - 7050, rue Marie-Victorin

Message From The President

NEW LOGO, NEW IMAGE AND SAME FIGHTS !

As you have discovered during our last conference, we have unveiled our Association's new logo. This logo is the result of nearly six months of consultations with our members and represents the integration of their comments. Therefore, we are very proud of it.



Sylvain Lévesque
President

While, the Association's staff members worked hard to revamp our image, some actors on the Québec political scene tried to lynch us in the public eye. Indeed, springtime was eventful in political drama.

It is rare that an association like ours demand the resignation of a Minister, but in the case of Tony Tomassi, we had no choice. During his last media outing, he had announced the introduction of a bill that included a series of measures that would clear his name, instead of helping the advancement of the private day care network.

Of course, we support the government's desire to return to a local project selection day care. However, we disagree with several other elements such as the takeover by the Department of your ability to sell your day care, the increase in administrative sanctions and certain other measures, each more insane as the other.

This was the subject of our Special General Assembly held on May 12, where nearly 400 people came to express their anger and disagreement regarding the government guidelines. The next day, your representatives met with the new Ministre de la Famille, Ms. Yolande James. Your support, at this gathering, helped us make her understand that our opposition to this bill would be unequivocal.



Association
des garderies
privées du
Québec

At the time of this writing, the Charest government had just tabled Bill 126 on child care. Although several measures meet the demands of the AGPQ, others will be challenged at the next commission parlementaire.

We wish to remind you that this fight will not be over until we get what we want. Be prepared to answer the call for mobilization that we will launch when the time come.

Sylvain Lévesque



Des solutions pour vos projets, petits et grands

Notre équipe d'experts dédiée possède une connaissance sans pareille de vos besoins et de votre marché. Trouver des fonds n'est pas une mince tâche. Toutefois, il y en a toujours pour les projets bien planifiés, bien ficelés et menés par des gens passionnés, engagés. Le cas échéant, tout devient possible :

- » Ouvrir votre garderie.
- » Procéder à son expansion.
- » Acquérir une garderie existante.
- » Acheter un immeuble ou ériger une nouvelle construction.
- » Ou tout autre rêve à réaliser.

Des solutions financières pour maximiser vos affaires et en simplifier la gestion, nous en avons plus d'une à vous proposer. À court terme. À long terme. Adaptables à votre situation.

LA BANQUE LAURENTIENNE AIDE LES GARDERIES À GRANDIR

Partenaire des entreprises québécoises depuis plus de 160 ans, la Banque Laurentienne multiplie les initiatives pour soutenir leurs projets de croissance, petits et grands. Ainsi, elle a à cœur de servir les intérêts des garderies.

En collaboration avec l'Association, la Banque Laurentienne a développé une toute nouvelle gamme de produits de financement à l'intention des propriétaires de garderie. Ces derniers pourront ainsi profiter d'outils financiers concurrentiels et parfaitement adaptés à leurs réalités.

La Banque Laurentienne est heureuse d'aider ces entreprises à grandir, car elles jouent un rôle fondamental dans le développement des citoyens de demain. Pour en savoir plus sur les produits de la Banque Laurentienne, veuillez communiquer avec François Dumas, directeur de comptes, au 514 789-2734, poste 284.

FRANÇOIS DUMAS
Directeur de comptes commerciaux
514 789-2734, poste 284

SERVICES
MAXAFFAIRES



Info-Garde est le bulletin de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ).

Toute reproduction des textes, en partie ou en totalité, est permise à condition d'en mentionner la source.

ÉDITEUR

AGPQ : 5115, Trans Island,
bureau 230
Montréal (Québec) H3W 2Z9
Téléphone : 514 485-2221
Télécopieur : 514 485-7085
Sans frais : 1 888 655-6060
Courriel : correspondance@agpq.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sylvain Lévesque
Président

Samir Alahmad
Vice-président

Lorraine Bégin
Administratrice

Mona Lisa Borrega
Administratrice

Hélène Harvey
Administratrice

Hugo Labrecque
Administrateur

Carmen Salem
Administratrice

RÉALISATION

Rédaction :
Jean-Francois Belleau
Martin Lessard
Marie Claude Plante

Publicité :
Équipe AGPQ

Révision :
Équipe AGPQ

Graphisme :
www.fleurdelysee.ca
514 528-8618

Traduction :
Martin Lessard

DÉPÔTS LÉGAUX

ISSN-1703 3241
Bibliothèque et Archives Canada,
2010
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2010

Vie associative

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

L'Association est heureuse de souhaiter la bienvenue à ses nouveaux membres. Nous nous réjouissons de voir la force de notre réseau grandir et nos membres s'engager plus fermement dans la réalisation des grands enjeux qui touchent les services de garde du Québec. La reconnaissance de notre réseau ne saurait être envisagée sans votre participation et soyez assurés que nous multiplions les efforts pour vous représenter efficacement. Merci de votre soutien continu.

Association Life

WELCOME TO NEW MEMBERS

The Association extends a warm welcome to all of its new members. The growing strength of our network and the increasing commitment of our members are key to tackling the main challenges that Québec daycares face each day. Our network and its contribution to the childcare system will be recognized only with your active participation. We will continue to make every effort to represent you efficiently and we thank you for your steadfast support.

 <p>L'expert en solutions récréatives Jambette^{MC} ÉVOLUJEUX</p> <ul style="list-style-type: none">• modules de jeux• équipements sur ressorts• grimpeurs originaux• service d'installation• service d'entretien• FABRIQUÉ AU QUÉBEC	<p>Contactez-nous!</p> <p>Téléphone : 418 837-8246 Ligne directe : 1-877- ENFANTS (363-2687)</p> <p>ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC. www.jambette.com</p>
--	--

Tribunes

CETTE TRIBUNE VOUS APPARTIENT!

Votre garderie célèbre un anniversaire important, organise un événement spécial dans sa communauté ou encore a reçu une distinction importante ? Vous avez apprécié une formation ou un programme éducatif en particulier ? Partagez votre passion et vos bons coups avec vos collègues.

Vous êtes éducatrice(s) et vous avez des trucs pour vous aider à intervenir avec professionnalisme auprès des enfants dont vous prenez soin ? Vous connaissez des outils ou des astuces pour rendre la vie des enfants plus magique et enrichissante? Partagez vos idées d'activités éducatives et faites bénéficier vos consœurs et confrères de vos conseils.

Les parents qui vous confient leurs enfants vous ont transmis une lettre afin de témoigner leur appréciation et leur reconnaissance envers votre garderie, son personnel et ses services ? Partagez votre fierté et votre succès avec les autres membres du réseau.

N'hésitez pas ! Faites parvenir vos textes, photographies et autres documents à l'attention de Martin Lessard par courrier au 5115, avenue Trans Island, bureau 230, Montréal (Québec), H3W 2Z9, ou par courriel au mlessard@agpq.ca. Vous pouvez également le joindre par téléphone au 514 485-2221, poste 226. À bientôt !

THIS SECTION IS FOR YOU!

Your daycare centre is celebrating an important milestone, organizing a special event in its community or has received an award or special distinction? You appreciated a particular training course or educational program? Share your passion and great ideas with your colleagues!

You are an educator and have developed unique techniques to help you with professional interventions with the children under your care? You know about tools and tricks that can enhance the learning and playing experiences of children in a day care centre? Share your ideas for great educational activities and let your colleagues benefit from your advice and knowledge.

Some parents have written you letters to express their appreciation and gratitude towards your daycare centre, its staff and services? Share your success story with other members of our network.

Take full advantage of this section! Send your texts, pictures and other documents to Martin Lessard by mail at 5115, Trans Island Avenue, Suite 230, Montréal, Québec, H3W 2Z9, or by email at mlessard@agpq.ca. You can also reach him by phone at 514 485-2221, extension 226. We hope to hear from you soon!

RAPPEL IMPORTANT

N'oubliez pas de faire circuler le bulletin Info-Garde au personnel et aux parents de votre garderie afin de disséminer l'information et de faire connaître nos placements publicitaires. Les entreprises et institutions soutiennent les activités organisées pour votre bénéfice par votre Association en affichant leurs produits et services dans le bulletin Info-Garde. N'hésitez pas à les soutenir en retour !

IMPORTANT REMINDER

Don't forget to pass around the Info-Garde newsletter to the staff and parents of your daycare centre in order to disseminate information about our network and provide enhanced visibility to our partners. Companies and institutions support the activities organized by your Association for your benefit by advertising their products and services in our Info-Garde newsletter. Don't hesitate to support them in return!



FIER DE MON ENGAGEMENT CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC 2010

*Un voyage au cœur de la
petite enfance où vous
serez la star !*

C'est sous le thème *Fier de mon engagement* que l'AGPO a tenu son congrès les 14, 15 et 16 mai dernier, à l'Hôtel Loews le Concorde de Québec. Cette grande rencontre fut l'opportunité idéale pour nos 442 gestionnaires, membres du personnel et invités présents de perfectionner leurs connaissances et compétences professionnelles, et de partager leurs idées et leurs expériences afin d'atteindre les plus hautes normes de qualité pour le bénéfice ultime des enfants qui fréquentent nos garderies. L'AGPO a profité de cet événement pour dévoiler son nouveau logo.

Cocktail de bienvenue – Glamour Club

Le coup d'envoi du congrès a été donné le vendredi soir, lors du cocktail de bienvenue sous le thème *Glamour Club*. Pour l'occasion, les participants étaient invités à se parer de leurs plus beaux atours ! Un de nos partenaires officiel, le Studio La Pomme verte, a offert une séance de photo gratuite à tous les gens présents lors de cet événement ! Des cadeaux ont également été offerts à tous les participants.

Les conférences et ateliers de formation

Le comité organisateur avait choisi d'axer le congrès sur le développement professionnel et ses efforts afin d'offrir un choix varié de conférences et de formations répondant aux besoins du personnel éducateur, des gestionnaires et des responsables de l'alimentation œuvrant au sein de notre réseau ont porté ses fruits.

D'abord, la conférence animée par Alain Samson et Marthe Saint-Laurent, tous deux conférenciers Formatout inc., a donné le ton au congrès, le samedi matin. L'atelier, *La Guerre des clans*, destiné aux équipes de travail, a aidé les participants à découvrir ce qui est à la base de la confiance mutuelle au travail, prévenir les conflits et éviter la pensée de clan pour se concentrer sur les besoins de l'organisation.

De plus, 10 ateliers de formation touchant les préoccupations du personnel des services de garde vous ont été offerts en après-midi :

- Les comportements d'éveil sexuel des enfants, animé par Sophia Lessard, conférencière Formatout inc.
- Le stress et les peurs de l'enfant, animé par Jacinthe Chaussé, conférencière et formatrice Formatout inc.
- L'intervention en petite enfance... un défi à relever, animé par Véronique Séguin, psychoéducatrice.
- Les routines et les transitions : au cœur du quotidien en garderie, animé par Nicole Malenfant, professeure en éducation à l'enfance, consultante et auteure.

- Pédayoga.ca, une technique qui stimule les enfants, favorise l'apprentissage et un climat de classe zen, animé par France Hutchison, coach éducationnel et professeure de yoga.
- Getting beyond today, animé par Grace N. Eden, Educational consultant / Facilitator.
- Atelier de théâtre, animé par Stéphanie Vecchio, actrice.
- Comment conserver vos meilleurs employés et comment trouver la perle rare ?, animé par Alain Samson, conférencier Formatout inc.
- Le dessert : une douceur complémentaire, animé par Chantal Durand, responsable de l'alimentation.

Un bon d'achat de 2000 \$ chez Tour Mont Royal, offert par la Banque Laurentienne, a été remis à Mme Roxanne Champagne, éducatrice de la garderie éducative Les Jolis Petits Minois inc. On la retrouve ici en compagnie de M. François Dumas de la Banque Laurentienne.



Nadia Gagnier, communément appelée Docteure Nadia

Enfin, la conférence intitulée « L'Anxiété chez les enfants », présentée par la psychologue, Nadia Gagnier, communément appelée Docteure Nadia, a permis de clore la fin de semaine en beauté. Cette conférence, très attendue des participants, a permis de répondre aux questions les plus courantes à propos de l'anxiété chez les tout-petits et de donner des solutions simples et accessibles pour garder le contrôle relativement aux comportements des enfants anxieux.

À nous le monde ! Souper gastronomique et soirée dansante

Ayant pour thème À nous le monde !, la soirée du samedi était un véritable reflet du multiculturalisme présent dans notre société !

Entre chacun des cinq services du souper, l'équipe d'animation Les événements André Auger a fait voyager les convives aux quatre coins de la planète. Dès leur entrée en salle, les participants étaient accueillis dans un décor d'aéroport. Même des douaniers ont fouillé les convives avant leur embarquement...

Les États-Unis ont servi de première escale avec projection d'images de notre voisin du sud. Une chanteuse a également entonné les classiques « New York, New York » et « Surfin' U.S.A. ».

Les destinations de l'Inde et de l'Irlande ont été l'occasion d'assister à des prestations de baladi et de danse celtique. Par la suite, un quiz « international » a permis de tester les connaissances géographiques des convives.

Après le repas, le groupe Karma Kameleon a chanté les meilleurs succès des années 1980 au grand plaisir de tous. En fin de soirée, un vj a permis aux plus fougueux de brûler quelques calories sur la piste de danse.

Salon des exposants

Une vingtaine d'exposants ont présenté leurs produits et services et échangé avec les participants présents au Congrès.

L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) remercie ses partenaires et commanditaires principaux pour leur généreux appui et leur contribution au succès du Congrès 2010.

L'AGPQ REMERCIE SES PARTENAIRES ET SES EXPOSANTS POUR LEUR PARTICIPATION AU CONGRÈS.

Banque Laurentienne
Brault et Bouthillier
Cégep@distance
Cuisine Concept Aleks
Éducatout
Essor
Gescopro DP
Global Payments Canada
Groupe Kónos
Les entreprises Girard
et Paquette
LIPAQ
Micro-Accès
La petite douceur
Les Midis Santé
Ministère de la Famille
et des Aînés
Para Secours
Pédago
Les Producteurs laitiers
du Canada
Les Productions
dans la vraie vie
Réno-Jouets
Sani-Montréal
Spectrum/Nasco
Studio La Pomme verte
Techno Sport



PROUD OF MY COMMITMENT 2010 QUÉBEC PRIVATE DAYCARE ASSOCIATION ANNUAL CONVENTION

A trip into the heart of early childhood starring you!

It's under the theme **Proud of my commitment** that AGPO held its congress on May 14, 15 and 16 at the Loews Le Concorde Hotel in Québec City. This important meeting was a great opportunity for our 442 managers, staff and guests to upgrade their professional knowledge and skills and share their ideas and experiences to help everyone achieve the highest standards of quality for the ultimate benefit of children in our care. The AGPO seized the opportunity to unveil its new logo.

Welcome to Glamour Club

The congress was kicked off Friday evening at the welcoming reception under the theme Glamour Club. For the occasion, participants were asked to pare their finery! One of our official partner, the Green Apple Studio, offered a free photo session for all those present at the event! Gifts were also provided to all participants.

Conferences and workshops

The organizing committee chose to focus the conference on professional development, and its efforts to offer a wide selection of conferences and training to meet the needs of educators, managers and officials working within the power of our network have been successful.

First, the lecture by Alain Samson and Martha St. Laurent, both Formatout speakers, set the tone for the conference on Saturday morning. The workshop, *La guerre des clans "The Feud"*, designed to enhance team spirit, helped participants discover the basis of mutual trust at work, prevent conflicts and avoid thinking of the clan and help focus on the needs of organization.

In addition, 10 workshops involving child care staff were offered in the afternoon:

- The sexual awakeing behavior of a child, hosted by Sophia Lessard, speaker Formatout inc.
- Stress and fears of children, led by Jacinta Shod, speaker and trainer Formatout inc.
- The early childhood intervention ... a challenge, led by Véronique Séguin, psycho.
- Routines and transitions: at the heart of daily child care, led by Nicole Malenfant, professor of early childhood education, consultant and author.
- Pédayoga.ca, a technique that stimulates children, promotes learning and a zen classroom climate! led by France Hutchison, coach and educational yoga teacher.

- Getting Beyond today, hosted by Grace N. Eden, Educational Consultant / Facilitator.
- theatre workshop, hosted by Stephanie Vecchio, actress.
- How to keep your best employees and how to find the gem?, led by Alain Samson, speaker Formatout inc.
- Dessert: a complementary sweetness, led by Chantal Durand, head of nutrition.
- Nutrition for toddlers: feed a world of discovery, led by nutritionist Melissa Dion-Smith, head of provincial programs - schools, education in nutrition, Dairy Farmers of Canada.

Finally, the conference entitled "Anxiety in Children", presented by psychologist Nadia Gagnier, commonly called Dr. Nadia, helped end the weekend in style. The highly anticipated conference helped answer common questions regarding anxiety in toddlers and offered simple solutions available to be able to control this behavior with anxious children.

Own the world! Gourmet dinner and dancing

Entitled Own the world!, the Saturday night's theme was a true reflection of the multiculturalism present in our society!

Between each of the five services included in the supper, the André Auger events team took guests on a journey around the planet. Upon their arrival in the room, participants were greeted in a setting of airport. Even customs officials searched guests before boarding...

The United States served as the first stop. While a singer sang the classic "New York, New York" and "Surfin 'USA", images of our southern neighbor were projected.

The destinations of India and Ireland gave us the opportunity to enjoy performances such as belly dancing and Celtic dance. Subsequently, an "international" quiz tested the guests' geographical knowledge.

After lunch, the group Karma Kameleon sang every 80s hits to the delight of everyone attending. Later in the evening, a vj allowed some enthusiastic dancers to burn some calories on the dance floor.

The grand prize, a Tour Mont-Royal voucher worth \$2,000, offered by Laurentian Bank, was presented to Ms. Roxanne Champagne, form day care Les Jolis Petits Minois inc.

The AGPO thanks its partners and sponsors for their generous support and contribution to the success of the 2010 Congress.



Here are some of the best dresses of the evening!



The participants highly appreciated the Karma Kameleon show.



No fewer than 20 exhibitors showcased their products and services to participants attending the Congress.

L'Association des garderies privées du Québec a tenu une Assemblée générale extraordinaire le 12 mai 2010, aux Salles de réception Le Rizz, à St-Léonard. Toutes les garderies membres et non membres de l'AGPO avaient été conviées, afin d'adopter des mesures pour défendre notre réseau face au projet de loi proposé par l'ex-ministre de la Famille, le 26 avril dernier. Près de 400 propriétaires et gestionnaires de garderies privées ont participé à ces délibérations qui se sont tenues sous l'égide du président de l'AGPO, monsieur Sylvain Lévesque.



Vie associative

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Cette Assemblée nous a permis d'adopter les cinq motions suivantes :

MOTION #1

Attendu que l'ancien ministre de la Famille a annoncé le dépôt d'un projet de loi qui ne visait qu'à l'aider à se sortir de la crise de confiance à laquelle il faisait face;

Attendu que les mesures annoncées sont excessives et sont, à notre avis, contre les droits fondamentaux de tous les entrepreneurs;

Attendu que toutes les immobilisations et l'aménagement pour l'ouverture d'une garderie sont à la charge des propriétaires et que cet investissement est considérable;

Attendu que les mesures annoncées sont inéquitables et donnent le droit aux inspecteurs de faire chanter les propriétaires de garderies avec leur subvention;

Attendu que, selon les mesures annoncées, une simple erreur d'un membre du personnel pourrait faire perdre à un propriétaire de garderie le droit d'acquérir, d'ouvrir ou d'augmenter la capacité d'une garderie, et ce, pour cinq ans;

Il est résolu que tous les propriétaires de garderies dénoncent le gouvernement pour avoir annoncé des mesures excessives, notamment en matière de vente, d'acquisition et de transfert de permis de garderie, simplement pour nettoyer la réputation de son ancien ministre de la Famille.

MOTION #2

Attendu que l'AGPO a toujours réclamé un retour à la concertation régionale pour l'attribution des places, que ce soit par les Centres régionaux de développement (CRD) ou une structure similaire;

Attendu que le manque de transparence de l'actuel processus d'attribution des places

nous a conduits dans l'impasse politique que l'on connaît aujourd'hui;

Attendu que la concertation régionale a bien fonctionné dans le passé et que nous sommes d'avis qu'elle ne devrait plus être soumise aux décisions des différents ministres;

Il est résolu que tous les propriétaires de garderies réitèrent leurs demandes de voir les nouvelles places en garderies allouées par une instance régionale similaire au CRD, que les promoteurs soient connus, que leur CV soit joint au dossier, et que ce mécanisme soit enchâssé dans la loi.

MOTION #3

Attendu que les relations administratives avec le ministère se sont profondément dégradées depuis près de deux ans;

Attendu que l'Association ne peut faire un travail correct au quotidien sans un mécanisme de concertation avec les hauts fonctionnaires;

Attendu que plusieurs dossiers difficiles auraient pu trouver un règlement via un mécanisme de concertation efficace;

Attendu que le ministère ne respecte pas les décisions rendues antérieurement d'autres hauts fonctionnaires;

Il est résolu que tous les propriétaires de garderies réclament du ministère de considérer les garderies privées comme de vrais partenaires et d'instituer un mécanisme administratif permanent de concertation, négociation et de règlement de conflit.

MOTION #4

Attendu que, depuis plusieurs années, les propriétaires de garderies privées se battent afin de faire reconnaître la qualité de leur réseau;

Attendu que la mise en ligne sauvage des rapports d'inspection cause un tort



irréparable à la réputation des garderies privées;

Attendu que les propriétaires de garderies n'ont aucun droit d'appel après une inspection;

Attendu que nous vivons dans une société où chaque citoyen est innocent jusqu'à preuve du contraire;

Attendu que le ministère a des pratiques d'inspections douteuses et fortement contestables;

Attendu que la mission du ministère est d'assurer des services de qualité au citoyen et non de jouer à la police sur des choses banales et ridicules;

Il est résolu que tous les propriétaires de garderies réclament du ministère l'introduction d'un mécanisme d'appel concernant les rapports d'inspection et, qu'en cas d'appel, ceux-ci ne soient pas diffusés sur Internet tant que la décision sans appel n'aura pas été entendue.

MOTION #5

Attendu que le ministre responsable de l'actuelle situation politique a été évincé;

Attendu que les propriétaires de garderies ont dénoncé d'une seule voix les mesures annoncées par l'ex-ministre;

Attendu que les propriétaires de garderies souhaitent trouver un règlement dans ce dossier;

Il est résolu que tous les propriétaires de garderies s'unissent pour réclamer du gouvernement de ne pas déposer le projet de loi tel qu'annoncé par l'ancien ministre de la Famille et d'entamer une discussion avec les représentants de l'Association des garderies privées du Québec sur cette question.

Le lendemain, l'Association rencontrait la ministre Yolande James et lui remettait copie des résolutions votées par l'Assemblée.

Nous sommes très fiers de la participation de chacun d'entre vous à cette Assemblée et votre implication nous permet de croire que si le gouvernement ne recule pas sur cette question, nous pourrions compter sur votre présence aux différentes activités de pression que nous mettrons en place.



Activités thématiques et conseils professionnels destinés aux intervenants de la petite enfance ainsi qu'aux parents.

1.888.986.7126

Club éducatout



Une zone de téléchargement de plus de 5000 DOCUMENTS; fiches d'activités, jeux, bricolages, calendriers thématiques, tableaux de motivation, etc.



La Boutique en ligne

La boîte à outils

Edu-conseils

Le GUIDE DE RESSOURCES

UN BOTTIN DES SERVICES destinés aux familles et à la petite enfance



Quand être PARENT devient un sport dangereux.

Ressources pour la famille et l'enfance

Blogues conseils-professionnels

Utilitaires imprimables GRATUITS!

Association Life

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING ON MAY 12, 2010

L'Association des garderies privées du Québec held an Extraordinary General Meeting May 12, 2010, at Le Rizz, in St. Leonard. All member daycare and non-AGPO had been invited to adopt measures to protect our network against the bill proposed by former Family Minister, on April 26. Nearly 400 owners and managers of private nurseries participated in the deliberations which were host by the president of the AGPO, Sylvain Lévesque.

This meeting allowed us to adopt the following five motions:

MOTION #1

Whereas the former Family Minister announced the introduction of a bill designed only to help get him out of the crisis from the lack of confidence he was facing;

Whereas the measures announced are excessive and, in our opinion, go against the fundamental rights of all entrepreneurs;

Whereas all fixed assets and outfitting to open a daycare are payable by the owners and represent a considerable investment;

Whereas the measures announced are unfair and give inspectors the right to blackmail daycare owners with their subsidies;

Whereas according to the measures announced, a simple mistake by a staff member could forfeit the daycare owner's right to acquire, open or increase the capacity of a daycare for five years;

Be it resolved that all daycare owners denounce the government for announcing excessive measures, especially regarding daycare sales, acquisitions and permit transfers, simply to repair the former Family Minister's reputation.

MOTION #2

Whereas the AGPO has always called for a return to regional consultation for allocating spots, whether through regional development councils (CRDs) or a similar structure;

Whereas the lack of transparency of the current process for allocating spots has led us to the political impasse we are witnessing today;

Whereas regional consultation worked well in the past and we feel that it should not be subject to the whims of each succeeding minister;

Be it resolved that all daycare owners reiterate their demands that daycare spots be allocated by a regional authority similar to the CRD, promoters be identified, their résumés attached to the file and the mechanism enshrined in law.

MOTION #3

Whereas administrative relations with the ministry have profoundly deteriorated in the past two years;

Whereas the Association cannot properly do its day-to-day work without a mechanism for consultation with senior officials;

Whereas a solution to several intractable files could have been found through an effective consultation mechanism;

Whereas the minister does not comply with the decisions made previously by other senior officials from the same department;

Be it resolved that all daycare owners call for the department to treat private

daycares like true partners and introduce a permanent administrative mechanism for consulting, negotiating and resolving conflicts.

MOTION #4

Whereas daycare owners have been struggling for years to finally get their network recognized for its quality;

Whereas unauthorized online posting of inspection reports causes irreparable damage to private daycares;

Whereas daycare owners have no right of appeal after an inspection;

Whereas we live in a society where every citizen is innocent until proven guilty;

Whereas the department's inspection practices are dubious and highly questionable;

Whereas the department's mission is to ensure quality services to citizens and not to play policeman for ridiculous trivialities;

Be it resolved that all daycare owners call for the department to introduce an appeal mechanism for inspection reports and, in case of appeal, to prevent reports from being posted online until the final decision has been rendered.

MOTION #5

Whereas the minister responsible for the current situation has been ousted;

Whereas daycare owners unanimously denounced the measures announced by the previous minister;

Whereas daycare owners would like to see the file resolved;

Be it resolved that all daycare owners are united in calling for the government not to introduce the bill as announced by the former Family Minister and to initiate a discussion with representatives from the Association des garderies privées du Québec on the matter.

Formations sur les principes et les règles de saine gestion financière

Par souci d'améliorer son service aux membres, l'AGPQ, en collaboration avec l'Ordre des comptables agréés du Québec, offrait gratuitement à ses membres, une formation sur les principes et les règles de saines gestions financières. Cette formation visait à soutenir l'apprentissage, l'appropriation et la mise en application de la philosophie, des principes et des règles de base préconisés par le ministère de la Famille en matière de saine gestion.

Ainsi, 96 propriétaires et gestionnaires de garderies privées membres de votre association ont profité de l'expertise de comptables agréés concernant le calcul des subventions, du facteur de modulation et des paramètres de la gestion des subventions.

À la suite de demandes de plusieurs de nos membres, nous pourrions prochainement offrir de nouvelles sessions de formation, mais cette fois-ci, aux frais des personnes intéressées.

Training on the principles and rules of sound financial management

For the sake of improving its service to members, the AGPQ, in collaboration with the Ordre des comptables agréés du Québec, offered its members a free training on the principles and rules of sound financial management. This training was designed to support learning, appropriation and implementation of philosophy, principles and basic rules in sound management recommended by the ministère de la Famille du Québec.

A total of 96 owners and managers of private day cares, all members of your association, have benefited from the expertise of chartered accountants for the calculation of subsidies, modulation factors and parameters of grant management.

Following requests from several of our members, we could soon be offering new training sessions, but this time, at the expense of anyone interested.

Sessions de formation continue Gestionnaire 2006 – Gestion des données

Toujours dans le but d'améliorer la qualité des services offerts à ses membres, l'AGPQ en collaboration avec Micro-accès, offrait une formation sur la gestion des données du programme informatique Gestionnaire 2006. Ce séminaire devait aider les auditeurs présents à mieux comprendre et maîtriser la gestion de cet outil. Ainsi, près de 50 propriétaires et gestionnaires membres de votre association ont profité de cette occasion de parfaire leurs connaissances.

Le but de la formation *Gestion des données* était d'améliorer l'autonomie du participant pour la création de tris, vues et filtres dans Gestionnaire 2006 et d'en extraire les données pour répondre à ses besoins. Le fait de maximiser l'utilisation des outils disponibles dans le programme permettra aux participants de gagner du temps dans la recherche et la présentation de l'information.



Training sessions Manager 2006 - Data Management

Always willing to improve the quality of services to its members, the AGPQ, in collaboration with Micro Access, offered training on the data management software Gestionnaire 2006. This seminar should help auditors better understand and control this management tool. Nearly 50 owners and managers, members of your association, took this opportunity to hone their skills.

The purpose of the *Data management* training was to improve the autonomy of all the participants in the creation of sorts, filters and views in Gestionnaire 2006 and to extract the data to meet their needs. Maximizing the use of tools available in the program will allow participants to save time in researching and presenting information.

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2010-2011

Le ministère de la Famille a finalement diffusé, avec plusieurs semaines de retard, les règles budgétaires 2010-2011. Force est de constater qu'encore une fois, l'écart de financement entre les CPE et les garderies privées subventionnées se creuse, invariablement.

Vie associative

Les principales modifications apportées aux règles budgétaires des garderies subventionnées se présentent comme suit :

POLITIQUE DE VERSEMENT

Le calcul de la subvention prévisionnelle initiale 2010-2011 se fait en août 2010. Veuillez noter qu'à compter de l'année 2010-2011, les subventions seront exclusivement versées par virement automatique au compte bancaire de la garderie.

ALLOCATION DE BASE

Frais de base

Le barème par place subventionnée annualisée passe de 2 247,25 \$ à 2 287,85 \$. Le montant quotidien minimal par jour civil compris dans la période durant laquelle la garderie est admissible au financement entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 (pour un maximum de 365 jours civils) passe de 153,60 \$ à 156,40 \$.

Optimisation des services

Le seuil de performance passe de 85 % à 90 %.

Les barèmes servant à établir les frais variables admissibles ont été majorés :

Barème par jour d'occupation

Classe d'âge

Enfants de 17 mois ou moins :	
2009-2010	2010-2011
50,90 \$	51,70 \$
Enfants de 18 à 59 mois :	
2009-2010	2010-2011
34,05 \$	34,50 \$

Facteur global de modulation

Les bornes minimale et maximale du facteur de modulation attribuable au taux de qualification du personnel éducateur passent respectivement de 56,89 % à 61,59 % et de 62,89 % à 66,67 %. La portion des frais variables à laquelle s'applique le facteur global de modulation passe de 54,66 % à 55,27 %.

ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'Allocation compensatoire liée au protocole Garderie-CSSS comprend un second volet visant à annuler la partie de la

réduction liée à l'optimisation des services imputables à l'inoccupation des places réservées. L'introduction de ce volet s'explique par l'augmentation du seuil de performance à 90 % dans un contexte où le taux d'occupation minimal exigible pour être admissible à cette allocation demeure à 85 %.

Le barème de l'Allocation pour les places à contribution réduite offertes aux enfants d'âge scolaire (PCRS) passe de 2,20 \$ à 2,30 \$ par jour de classe. Le barème de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé passe, quant à lui, de 34,05 \$ à 34,50 \$ par jour d'occupation pour le volet B. Enfin, le barème par jour d'occupation passe de 27,05 \$ à 27,50 \$ pour l'Allocation pour un enfant handicapé admissible à la mesure transitoire.

ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES

Allocation spécifique pour les régimes d'assurance collective et de congés de maternité

L'allocation pour la participation du personnel aux régimes d'assurance collective passe de 2,83 % à 2,64 % des salaires assurés admissibles de la garderie.

Le ministère ne nous donne pas les moyens de ses ambitions, il nous incite fortement à respecter l'échelle salariale proposée, mais ne nous offre pas les ressources monétaires nous permettant de l'assumer. Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, nous devons avoir les fonds nécessaires afin d'assurer la rétention du personnel qualifié dans notre réseau. Le ministère fait, encore une fois, acte de mauvaise foi en ne nous donnant pas les moyens de respecter l'engagement qualité pris envers les enfants et les parents du Québec.

Notons par ailleurs l'abîme qui se creuse entre l'attribution de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé versée aux garderies privées et aux CPE. Les enfants font encore les frais de la mauvaise gestion du ministère de la Famille !

Mis à part l'augmentation liée à l'équité salariale, le gouvernement n'offre pratiquement aucune augmentation salariale à tout le personnel. Les paramètres relatifs au facteur de modulation resteront, quant à eux, sensiblement les mêmes pour cette année, à l'exception du changement relié aux bornes minimales et maximales du taux de qualification du personnel éducateur.

Comme toujours, votre Association entend faire valoir les intérêts de ses membres et du réseau !

Association Life

FISCAL RULES 2010-2011

After several weeks of delay, le ministère de la Famille has finally released budget rules for 2010-2011. Once again, it is clear that the funding gap between the CPE and private subsidized day care is growing, consistently.

The main changes in budget rules subsidized daycare are as follows:

PAYMENT POLICY

The calculation of the 2010-2011 initial grant is estimated in August 2010. Please note that starting in 2010-2011, grants will only be paid through direct deposit into the daycare's bank account.

BASIC ALLOWANCE

Basic Fees

The annualized rate per subsidized place goes from \$2,247.25 to \$2,287.85. The minimum daily amount per calendar day in the period during which the facility is eligible for funding between April 1st, 2010 and March 31, 2011 (for a maximum of 365 calendar days) increased from \$ 153.60 to \$ 156.40.

Service Optimization

The performance threshold goes from 85% to 90%.

The scales used to determine costs eligible variables were increased:

Schedule daily occupancy

Age Category

Children 17 months or less:	
2009-2010	2010-2011
\$50,90	\$51,70
Children 18 to 59 months:	
2009-2010	2010-2011
\$34,05	\$34,50

Overall modulation factor

The minimum and maximum limits of the modulation factor due to the qualification rate for the educational staff vary respectively from 56.89% to 61.59% and 62.89% to 66.67%. The portion of variable costs to which the overall modulation factor increases is applied goes from 54.66% to 55.27%.

ADDITIONAL ALLOWANCES

The compensatory allowance related to the Daycare-CSSS protocol includes a second component to cancel part of the deduction related to the optimization of services due to the vacancy of reserved places. The introduction of this component is explained by the performance threshold that has increased to 90% in a context where the minimum occupancy rate to qualify for this benefit remains at 85%.

The schedule of allowance for reduced-contribution places available for children of school age (PCRS) is changed from \$2.20 to \$2.30 per school day. Meanwhile, the scale of the allowance for the integration of disabled children goes from \$34.05 to \$34.50 per day of occupancy for Part B. Finally, the daily occupancy allowance scale increased from \$27.05 to \$27.50 for a disabled child eligible for the transitional measure.

SPECIFIC BENEFITS

Allocation for group insurance and maternity leave

The allowance for staff participation in group insurance plans increased from 2.83% to 2.64% of insured wages eligible for child care.

The department does not give us the means of its ambitions. It strongly encourages us to meet the proposed salary range, but does not offer us monetary resources to achieve it. In the current labor shortage, we must have the necessary funds to ensure retention of qualified employees in our network. The department, again, acts in bad faith by not giving us the means to meet the quality commitment made to children and parents across the province.

We also note the gap between the Allowance for the integration of disabled children paid to private day cares and the one for CPEs. Children are still paying the price for poor management at the ministère de la Famille!

Apart from the increase related to pay equity, the government provides virtually no salary increase to all staff. The parameters for the modulation factor will, in turn, remain the same for this year, with the exception of changes related to minimum and maximum bounds pertaining to the educators' qualification rate.

As always, your Association intends to assert the interests of its members and the network!

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Le renouvellement de votre cotisation annuelle constitue un investissement dans la consolidation, le développement et l'amélioration continue de vos services éducatifs ainsi que du soutien dispensé par l'Association à ses membres, et contribue également à renforcer la position de l'ensemble des garderies privées du Québec.

Les avantages d'être membre en règle de votre Association

L'AGPO est la seule instance nationale mandatée pour représenter les garderies privées québécoises.

Devenir ou être membre en règle de l'Association vous permet notamment :

- d'être représenté à divers comités gouvernementaux et tables sectorielles touchant la politique familiale et la petite enfance, particulièrement en regard des principaux enjeux qui confrontent le réseau des garderies privées du Québec, tels que les dossiers traitant de la qualité, les règles budgétaires, le financement, le développement de places, le régime de retraite, les échelles salariales et avantages sociaux, la reconnaissance des acquis et la formation continue, pour ne nommer que ceux-ci;
- de participer à la vie associative;
- d'être automatiquement abonné au bulletin Info-Garde, une source précieuse de renseignements pour tous les intervenants ainsi que les parents (trois parutions par année);
- de bénéficier de services de soutien direct par téléphone et en installation sur tous les aspects du fonctionnement et de la gestion d'une garderie privée (ressources humaines, gestion financière, comptabilité, droit du travail, conformité aux règlements, etc.);
- de bénéficier d'économies substantielles lors des activités de formation et des congrès organisés par l'Association;
- de recevoir automatiquement un exemplaire des outils et ressources imprimés développés par l'AGPO dans le cadre sa collection « *La qualité au quotidien* » et/ou par ses comités et partenaires;
- d'avoir accès aux services et renseignements de la section réservée aux membres du site de l'Association;
- d'avoir accès aux événements et activités gratuits ou à taux réduits offerts exclusivement aux membres en règle;
- d'avoir droit de parole lors de l'Assemblée générale annuelle;
- de recevoir de la correspondance informative de l'Association sur les derniers développements politiques, administratifs, réglementaires et associatifs en matière de services de garde éducatifs à l'enfance;
- de disposer d'un accès privilégié à une équipe multidisciplinaire d'employés qualifiés pour répondre à vos questions.



Producteur de logiciels conçus pour la gestion d'un service de garde

Gestionnaire

2006

Gestionnaire

• webmestre

Micro
accès

Informez-vous pour savoir comment ces logiciels
peuvent travailler pour vous!

www.micro-acces.com



1-800-463-5066 poste 3750

Association Life

ANNUAL MEMBERSHIP RENEWAL

Renewal of your annual membership dues is actually an investment in the consolidation, development and continuing improvement of your daycare and its educational services as well as the support provided by the Association to its members. It also contributes to strengthening the place of private daycares within the network of childcare services in Québec.

Advantages of being a member in good standing of your Association

The Association des garderies privées du Québec (AGPQ) is the national instance representing Québec's private daycares.

Becoming or being a member in good standing of the Association will allow you to:

- Be represented at various governmental committees and sectoral tables dealing with family policy and early childhood, especially with respect to the main challenges facing the network of private daycares in Québec such as all issues pertaining to quality, budget rules, subsidies, development of new places, retirement plan, salary scales and fringe benefits, prior learning assessment and professional development, to name just a few;
- Participate in associative life;
- Automatically receive the Info-Garde newsletter - a precious source of information for all stakeholders as well as parents (published three times per year);
- Have access to direct support services by phone and on-site on all aspects of the day-to-day management and operation of a private daycare centre (human resources, financial management, accounting, labour law, compliance with regulations, etc.);
- Benefit from substantial savings on training opportunities and conferences organized by the Association;
- Automatically receive a copy of the printed tools and resources developed by the AGPQ as part of its "Quality Everyday" collection and/or by its committees and partners;
- Have access to the services and information of the Members-only section of the Association's website;
- Have access to the special events and activities offered free of charge or at reduced rates exclusively to members in good standing;
- Have speaking rights at the Annual General Assembly;
- Receive up-to-date information from the Association on the latest political, administrative, regulatory and associative developments pertaining to educational childcare services;
- Have privileged access to a multidisciplinary team of highly qualified staff to answer your questions.

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL

L'AGPQ a instauré une liste de diffusion électronique afin de mieux répondre aux besoins de renseignements de ses membres. Notre bulletin électronique, *Info-Garde Express*, rejoint par courriel plus de 200 garderies membres. Les membres qui désirent être informés rapidement des plus récents développements, mais n'ayant pas encore communiqué leur adresse courriel à la permanence de l'Association, peuvent le faire sans tarder en écrivant à l'adresse correspondance@agpq.ca.

REMINDER – REMINDER

The AGPQ has set up an electronic mailing list in order to better meet the information needs of its members. Our *Info-Garde Express* electronic newsletter currently reaches over 200 member daycare centres. Members who wish to be informed quickly on the latest developments but who have not yet provided their email address to the Association staff are invited to do so without delay by email at correspondance@agpq.ca.

Fais ton Ourson



Anniversaires • Garderies
Événements Corporatifs

★ www.faistonourson.ca ★
514.781.0351

SEMAINE DES SERVICES DE GARDE DU QUÉBEC

30 MAI AU 5 JUIN 2010

PRÈS DE TOI, PRÊT POUR TOI

4^e ÉDITION DE LA GRANDE CÉLÉBRATION DES GARDERIES
MEMBRES DE L'AGPQ

Près de 700 enfants provenant de 15 garderies, accompagnés par plus de 140 éducateurs, éducatrices et parents, ont pris part à la quatrième édition de la Grande célébration des garderies membres de l'AGPQ qui s'est tenue le 2 juin au Centre de la nature de Laval. L'événement a eu lieu dans le cadre de la Semaine des services de garde du Québec 2010. Ce niveau de participation exceptionnel témoigne de l'implication et de l'appréciation des parents et des enfants vis-à-vis leur garderie privée et de son apport unique au sein de la communauté. Il illustre également la fierté que ressentent nos membres vis-à-vis leurs garderies, leur personnel et la qualité des services qu'elles prodiguent aux enfants et à leurs familles.

Cette journée de festivités visait à promouvoir la Semaine des services de garde du Québec, à souligner la place importante qu'occupe le service de garde dans la vie des tout-petits, ainsi que la contribution du réseau privé dans le développement du système des services de garde du Québec.

Dix-sept activités à la fois éducatives et amusantes animées par 37 étudiantes en Techniques d'éducation à l'enfance du Cégep Marie-Victorin, des ateliers culinaires avec Les Producteurs laitiers du Canada et les quatre clowns ambulants d'Animations Clin d'œil ont réussi à métamorphoser le Centre de la nature en une vaste aire d'animation ravissant toutes les personnes présentes. Les enfants ont également profité des nombreuses installations permanentes du Centre de la nature de Laval (ferme, serres, aires de jeux extérieures, etc.). Une célébration qui fut, cette fois encore, mémorable !

L'AGPQ tient également à souligner l'apport de Guylaine Morissette de la garderie le Parcours du faon et de Gabriel Bichara de la garderie Aux petites biches pour leur implication et leur participation à la coordination de cette grande célébration. La réussite de cet événement leur est en grande partie attribuable.

En raison d'un manque d'espace, nous ne pouvons publier davantage de photos de l'événement. Cependant, des photos supplémentaires peuvent être visualisées sur notre site Internet au www.agpq.ca.



QUÉBEC WEEK OF CHILD CARE MAY 30 TO JUNE 5, 2010

NEAR YOU, READY FOR YOU

4th EDITION OF THE CELEBRATION FOR AGPQ DAYCARE MEMBERS



L'équipe de bénévoles du Cégep Marie-Victorin et les clowns d'Animations Clin d'œil ont fort apprécié la journée !



Nearly 700 children, from 15 day cares, accompanied by over 140 educators, teachers and parents, attended the fourth annual Great celebration of the AGPQ daycare members, held on June 2nd at the Centre de la nature de Laval. The event is part of the framework of the Québec Week of Child Care. This exceptional level of participation demonstrates the involvement and appreciation of parents and children towards their private daycare and its unique contribution within the community. It also demonstrates the pride of our members regarding their staff and the quality of services they provide to children and their family.

This day of festivities is designed to promote the Québec Week of Child Care, to emphasize the important role that child care has in the lives of toddlers, and the contribution of the private network in the development of the care service system in Québec.

Seventeen activities, both educational and fun, hosted by 37 students in Early Childhood Education at Cégep Marie-Victorin, cooking classes with the Dairy Farmers of Canada and the four travelling clowns of Animations Clin d'œil succeeded in transforming the Centre de la nature into a vast and beautiful animated area to the delight of everyone present. Children also benefited from numerous construction projects within the Centre de la nature de Laval (farm, greenhouses, outdoor playgrounds, etc.). A great celebration for everyone!

The AGPQ also wishes to acknowledge the contribution of Guylaine Morissette, from Le Parcours du faon daycare, and Gabriel Bichara, from Aux petites biches daycare, for their involvement and participation in the coordination of this great celebration. The success of this event is largely due to their efforts.

Due to lack of space, we can't publish more photos of the event. However, additional pictures can be viewed on our website at www.agpq.ca.



Garderies présentes :

- Garderie éducative Mon beau sapin inc.
- Garderie éducative le Royaume magique
- Garderie les Galopins
- Garderie éducative les Babioles
- Garderie et centre éducatif la Bambinerie
- Garderie Premier pas
- Garderie et maternelle les Petits bouts de choux inc.
- Garderie de la Cloche
- Garderie le Roitelet inc
- Garderie Pom'cannelle
- Garderie la Fée des neiges
- Garderie éducative Tam Tam
- Garderie les Rayons de soleil de Montréal-Nord
- Garderie le Monde de l'enfant inc.
- Garderie les P'tits de St-Vincent inc.

RÉACTION DE L'AGPQ AU DÉPÔT DU PROJET DE LOI 126

L'Association des garderies privées du Québec accueille le projet de loi 126 présenté le jeudi 4 novembre par la ministre de la Famille, Yolande James, avec des sentiments partagés.

D'abord, au printemps dernier, après le départ dans la tourmente de l'ancien ministre de la Famille, Tony Tomassi, madame Yolande James, alors nouvelle ministre de la Famille avait déclaré qu'elle allait négocier avec notre association avant de déposer tout autre projet de loi.

Bien qu'elle n'ait pas tenu promesse, elle a quand même tenu compte de certaines de nos demandes comme en fait foi le projet de loi déposé hier. Plusieurs mesures qui avaient suscité la colère chez les 400 propriétaires et gestionnaires de garderies présents lors de notre assemblée générale spéciale, tenue en mai dernier, ont été adoucies. Cependant, le nouveau projet de loi comporte encore des irritants.

Malgré plusieurs éléments inquiétants cités plus bas les pressions que nous avons exercées ont porté fruits. L'adoucissement des mesures est la preuve que l'unité dont ont fait preuve les propriétaires de garderies dans ce dossier nous a permis d'amenuiser les conséquences des mesures.

Soyez assurés que nous continuerons de nous battre afin de réduire au minimum les conséquences que pourrait entraîner l'adoption de ce projet de loi.

Les chaînes de garderies

Il est envisagé d'inclure dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGÉE) le pouvoir de la ministre de limiter le nombre de permis de garderie (et le nombre d'installations pour un CPE), ainsi que le nombre de places subventionnées accordées à une même personne ou à des personnes liées.

Situation actuelle

- Une personne physique ou morale offrant des places à contribution réduite peut actuellement détenir un nombre illimité de permis de garderie et de places subventionnées.
- Il n'y a pas de limite au nombre d'installations ou de places qu'un CPE peut détenir.

Ce que ça changera

- Une même personne ne pourra détenir directement ou indirectement plus de 5 permis de garderies. Il est à noter qu'une personne physique détient indirectement un permis de garderie lorsqu'elle est actionnaire d'une personne morale titulaire d'un permis de garderie.
- De plus, une même personne, et les personnes qui lui sont liées, ne pourra détenir directement ou indirectement plus de 300 places subventionnées. Il est à noter que la notion de personne liée est expliquée à l'article 3 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.
- De même, un centre de la petite enfance (CPE) ne pourra détenir plus de cinq installations et obtenir à son permis plus de 300 places.
- Les personnes qui détiennent déjà plus de 5 permis de garderies subventionnées ou plus de 300 places subventionnées au moment du dépôt du projet de loi, conserveront leurs droits acquis.
- Ces droits acquis devront cependant s'exercer sous réserve des pouvoirs de la ministre de mettre fin à toute subvention pour les motifs évoqués dans la LSGÉE.

L'AGPQ se questionne fortement sur la notion de personnes liées. Tel que décrit dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, une personne liée à une autre est son conjoint, son enfant ou l'enfant de son conjoint, son père ou sa mère, son oncle ou sa tante, son frère ou sa sœur ainsi que leurs conjoints.

Par exemple, un résidant de Montréal se verrait refuser le droit d'ouvrir des services de garde sous prétexte que son père ou son oncle, habitant

l'Abitibi, possède déjà le nombre de garderies prescrites dans ce projet de loi. Ça n'a aucun sens et à la limite, nous ne sommes pas sûrs que ce soit constitutionnel.

Les pénalités administratives

Il est prévu d'introduire des pénalités administratives dans la Loi et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Situation actuelle

- Actuellement, l'application de sanctions pénales est un processus long et exigeant. Les inspecteurs n'ont pas le pouvoir d'imposer des amendes lorsqu'ils constatent des manquements aux lois et règlements du Ministère.

Ce que ça changera

- Une pénalité administrative pourra être imposée de façon quasi immédiate à une personne qui contrevient à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGÉE), par une personne dûment autorisée (un inspecteur, la directrice de l'inspection, le directeur régional, etc.).
- Cela permettra une intervention efficace et rapide du Ministère.
- Si cette personne n'est pas d'accord avec la pénalité, elle pourra demander un réexamen. Si, par la suite, elle n'est toujours pas satisfaite, elle aura soixante jours pour contester la pénalité devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ).
- Les pénalités s'appliqueront en cas de manquements précis à la LSGÉE (la garde illégale, l'entrave à l'exercice des fonctions de l'inspecteur et la surtarification) ou au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (la vérification et la transmission des absences d'empêchement du personnel, des administrateurs et des actionnaires, le respect des ratios personnel éducateur / enfants, l'aménagement et l'entretien des lieux intérieur et extérieur, l'équipement, le mobilier et le matériel de jeu, les éléments liés à la salubrité et à la sécurité, de même que ceux concernant l'usage et le rangement des médicaments, des produits toxiques et des produits d'entretien, etc.).

Des amendes plus sévères seront maintenant imposées sur-le-champ aux services de garde qui contreviennent à la réglementation sur la surtarification. Cette mesure veut dire que si un parent, qui paie 2 \$ de plus par jour pour que son enfant bénéficie d'un petit-déjeuner, porte plainte, même six mois après avoir signé un contrat d'un commun accord, le ministère de la Famille enquêtera et le propriétaire recevra une amende de 500 \$ par jour. En un an, l'amende pourrait grimper jusqu'à 100 000 \$.

Cette situation est extrêmement inquiétante ! Nous travaillerons d'arrache pied afin de faire entendre raison au gouvernement



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 126

Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance

Présentation

Présenté par
Madame Yolande James
Ministre de la Famille

Éditeur officiel du Québec
2010

Vous pouvez consulter le projet de loi 126 ainsi que toutes les communications du ministère de la Famille en visitant le www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/projet-loi/Pages/index.aspx.

concernant ces nouvelles amendes. Connaissant le zèle des inspecteurs, qui pourront désormais distribuer des amendes concernant toutes formes de manquements liés à la LSGÉE ou au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, nous sommes en droit de nous inquiéter.

Par ailleurs, le ministère introduit un mécanisme d'appel des inspections. Vous pourrez maintenant en appeler des décisions des inspecteurs. Ces nouvelles dispositions vous donnent deux recours, le premier, à l'interne du ministère, par une personne différente de l'inspecteur en cause. Par la suite, si vous n'êtes toujours pas satisfaits de la décision rendue, vous pourrez faire appel au Tribunal administratif du Québec.

RÉACTION DE L'AGPQ AU DÉPÔT DU PROJET DE LOI 126

L'attribution et la réaffectation des places subventionnées

Il est envisagé d'enchâsser dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGÉE) le mécanisme de consultation des milieux régionaux dans l'attribution et dans la réaffectation des places subventionnées.

Situation actuelle

- Actuellement, la LSGÉE ne prévoit pas de mécanismes de consultation pour l'attribution des places subventionnées.

Ce que ça changera

Pour l'attribution des places

- Pour chaque territoire déterminé, un comité consultatif sera constitué. Des intervenants des milieux régionaux seront associés à l'analyse des projets. Ils identifieront les projets à recommander à la ministre en fonction des objectifs quantitatifs et des priorités ministérielles.

Pour la réaffectation des places récupérées

- Les intervenants des milieux régionaux ou locaux seront associés à l'évaluation des projets, selon les territoires concernés.

L'AGPQ se réjouit de cette mesure puisque nous demandons la création de ces comités régionaux depuis six ans. Ils permettront d'enlever toute apparence de favoritisme et de partisanerie lors d'attributions futures.

La cession ou le transfert d'actions

Il est envisagé d'enchâsser dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGÉE) le pouvoir de la ministre de suspendre, de révoquer ou de refuser de renouveler le permis d'un titulaire qui cède ou transfère 10 % ou plus de ses actions.

Situation actuelle

- La LSGÉE ne précise pas les gestes que la ministre doit poser lors de transferts d'actions. Il est donc actuellement possible d'acquérir des actions d'une entreprise de service de garde sans que cela soit porté à la connaissance de la ministre et sans qu'elle puisse intervenir si elle le juge à-propos.

Ce que ça changera

- En cas de cession ou transfert de 10 % ou plus des actions, la ministre pourra suspendre, refuser de renouveler ou révoquer un permis selon certains paramètres définis.
- La ministre pourra exercer ce pouvoir si un actionnaire présente un empêchement au sens de la LSGÉE, s'il a commis une infraction criminelle ou s'il a contrevenu à la LSGÉE en matière de garde illégale.
- La ministre pourra également exercer ce pouvoir si le nouvel actionnaire a déjà été titulaire d'un permis de garderie qui a été révoqué ou non renouvelé ou s'il a fait l'objet, directement ou indirectement, d'une suspension, d'une diminution ou d'une annulation d'une subvention.
- Les services de garde devront aviser la ministre 90 jours avant tout projet de transfert d'actions ou d'actifs.

Les exigences imposées aux actionnaires

Il est prévu que la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGÉE) impose les mêmes exigences aux actionnaires des services de garde qu'aux administrateurs, notamment en ce qui concerne l'absence d'empêchement.

Situation actuelle

- À l'heure actuelle, la LSGÉE ne comporte aucune disposition permettant d'intervenir ou de demander des renseignements concernant les actionnaires des entreprises titulaires de permis de garderie.

Ce que ça changera

- La LSGÉE définira l'actionnaire comme une personne physique qui, directement ou indirectement, détient des actions.
- Le demandeur de permis de garderie devra fournir et maintenir à jour, pour tous les actionnaires, les renseignements actuellement exigés en matière d'absence d'empêchement pour les administrateurs.
- Le titulaire de permis devra aviser le Ministère de tout changement d'actionnaire et fournir les attestations d'absence d'empêchement de tout nouvel actionnaire.
- La ministre pourra refuser de délivrer ou de renouveler un permis de garderie. Elle pourra le suspendre ou le révoquer si un actionnaire représente un danger pour la santé ou la sécurité des enfants accueillis dans un service de garde.
- La ministre s'assure ainsi que tout actionnaire n'a pas ou n'a pas déjà eu un comportement pouvant faire craindre pour la sécurité des enfants, tout comme la vérification l'est actuellement faite pour un administrateur.

Qu'est-ce que l'empêchement ?

- Selon la Loi et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, les entreprises de services de garde et les responsables d'un service de garde en milieu familial ont des obligations en matière de déclaration de renseignements pouvant révéler des empêchements pour les personnes susceptibles d'être en contact avec les enfants.
- Un empêchement, c'est un comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale d'un enfant que ce soit en raison d'une mise en accusation ou d'une condamnation pour une infraction ou un acte criminel ayant un lien avec la conduite exigée en service de garde. La vérification de l'absence d'empêchement élargit le champ des vérifications qui doivent être faites sur une personne, si on la compare à la vérification des antécédents judiciaires.



La ministre de la Famille, Yolande James

Concernant la cessation ou le transfert d'actions et les exigences imposées aux actionnaires, l'AGPQ est heureuse de constater que la ministre ait entendu nos arguments concernant cette question et qu'elle s'est concentrée sur les délinquants.

La garde illégale

Il est envisagé de renforcer et d'ajouter des dispositions administratives et légales à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGÉE) dans le cas spécifique de la garde illégale.

Situation actuelle

- Actuellement, l'application de sanctions pénales exige un processus long et exigeant.
- Les dispositions pénales actuelles concernant la garde illégale oscillent entre 500 \$ et 5 000 \$. En cas de récidive, les amendes sont doublées.

Ce que ça changera

- Un renforcement de la LSGÉE en ce qui concerne la garde non régie (services de garde sans permis) empêchera que des personnes puissent utiliser un tiers (personne physique ou morale) pour offrir des services de garde à plus de 6 enfants sans détenir un permis ou une reconnaissance.

- Les pénalités pour des manquements à la LSGÉE concernant la garde illégale oscilleront entre 1 000 \$ et 10 000 \$.
- Le pouvoir d'ordonnance de la ministre pourra lui permettre d'interdire à une personne qui offre des services de garde en contravention à la LSGÉE d'offrir tout service de garde selon les mêmes conditions, si le Ministère juge que la santé et la sécurité des enfants peuvent être compromises. De plus, une personne qui ne respecterait pas une telle ordonnance sera passible d'une amende de 5 000 \$ à 50 000 \$ et pourra se voir refuser ultérieurement un permis de garderie.
- Les coûts liés à l'évacuation des enfants d'un local seront aux frais de la personne responsable de ce local.

L'AGPQ est heureuse que la ministre mette son pied à terre afin de lutter contre les garderies illégales. Ces gens minent la confiance du public à l'égard des garderies privées et leurs pratiques plus que douteuses doivent disparaître.

Enfin, l'AGPQ a déjà entamé des pourparlers avec la ministre de la Famille, Yolande James, et participera prochainement à la commission parlementaire afin de se faire entendre sur les deux irritants mentionnées plus haut, de continuer à aider le gouvernement à atteindre ses objectifs et de continuer à défendre les intérêts de ses membres.

Bien se nourrir pour bien grandir

Avec l'équipe des diététistes des Producteurs laitiers du Canada

Les journées passent vite. La vie est une course. Le temps devient une denrée rare. On mange vite. Debout. Sur le coin d'un comptoir. STOP! Et si, le temps d'un repas, on s'arrêtait vraiment pour déguster les aliments, assis à table, en agréable compagnie?

Savourez le temps!

Manger ensemble

L'alimentation comporte une dimension sociale importante. Manger ensemble est un acte qui façonne les expériences, les habitudes et même les préférences alimentaires des enfants. Le rassemblement autour de la table permet d'échanger, de rigoler, et de savourer le moment présent. En milieu de garde comme à la maison, l'heure du repas représente un moment privilégié.

Le plaisir de prendre le temps

Les enfants à qui on offre le temps de manger à table, entourés de leurs proches, ont tendance à consommer plus de légumes, de fruits, et d'aliments riches en calcium comme les produits laitiers. Et puisqu'il est démontré que les enfants répondent difficilement aux recommandations du *Guide alimentaire canadien* pour les groupes *Légumes et fruits* et *Lait et substituts*, réunir les conditions d'un repas agréable, c'est aussi optimiser les chances d'avoir une meilleure alimentation. D'ailleurs, manger ensemble représente l'occasion d'ouvrir les horizons des tout-petits sur le monde de l'alimentation. Ainsi, entre deux et cinq ans, les enfants sont fortement influencés par les adultes. Ils veulent imiter les personnes qu'ils aiment et qui les entourent. Dans cette perspective, vous, éducateurs et parents, avez une grande influence sur leurs habitudes alimentaires: le seul fait de manger avec eux engendre un effet d'entraînement.

À la recherche du savoir perdu

L'adulte moyen passe moins de temps à cuisiner que ses parents et, forcément, que ses grands-parents. Ce bouleversement des comportements menace la transmission du savoir culinaire aux générations futures. Pourtant, l'acquisition

de ce savoir-faire par les tout-petits joue un rôle primordial dans le développement durable de saines habitudes alimentaires. L'enfant qui aura appris à cuisiner sera plus tard porté à se préparer des mets équilibrés, plutôt qu'à fréquenter des restaurants. Économique, cette habitude aura aussi des répercussions positives sur l'alimentation, puisque les repas des restaurants comportent généralement peu de légumes, de fruits et de produits laitiers.

«C'est bon, c'est moi qui l'ai fait!»

Non seulement les tout-petits adorent participer à la préparation des repas, mais cela leur permet aussi de développer leurs habiletés, leur estime de soi et leur sens des responsabilités. On peut notamment leur faire:

- mesurer et mélanger les ingrédients;
- laver les légumes et les fruits;
- mettre la table.

À la fierté de leur travail, les enfants associeront également l'envie de goûter. Quand vous les invitez à vous aider dans la cuisine, vous leur offrez l'occasion rêvée de découvrir de nouveaux aliments!

Investissez dans une valeur sûre

Il y a les horaires chargés et le manque de temps. Il y a aussi les préférences et les aversions de chacun. Que ce soit au service de garde ou à la maison, l'heure des repas est parfois difficile à gérer. Mais bien au-delà des difficultés, les avantages de manger ensemble sont considérables, tant pour les tout-petits que pour les adultes. L'investissement ne va pas sans peine, mais il en vaut grandement la peine!





Coïn cuisine

Tarte aux petits fruits Donne 8 portions

- 750 ml (3 tasses) de céréales en flocons à grains entiers
- 45 ml (3 c. à table) de beurre fondu
- 500 ml (2 tasses) de lait entier ou à 2 % de M.G.
- 45 ml (3 c. à table) de féculé de maïs
- 125 ml (½ tasse) de sucre
- 5 ml (1 c. à thé) d'essence de vanille
- 500 ml (2 tasses) de fruits frais (fraises, framboises, bleuets)

L'enfant sera ravi de vous aider en :

- émiettant les céréales;
- mélangeant le beurre aux céréales;
- tapissant le fond de l'assiette à tarte;
- garnissant la tarte de fruits.



La croûte :

- Émietter les céréales.
- Ajouter le beurre, puis mélanger.
- Tapisser de mélange le fond d'une assiette à tarte.
- Cuire pendant 10 minutes, à 350 °F, puis réfrigérer pendant 30 minutes.

La garniture :

- Dans une casserole, diluer la féculé de maïs dans un peu de lait.
- Ajouter le reste du lait et le sucre. Bien mélanger.
- Cuire à feu moyen jusqu'au point d'ébullition. Laisser bouillir pendant environ 2 minutes, en remuant.
- Ajouter la vanille.
- Verser la garniture sur la croûte, puis mettre au réfrigérateur pendant environ 1 heure.
- Garnir de fruits frais avant de servir.

Bon appétit!

T comme dans trêve de télé à table!

Maximisez les bienfaits des repas pris ensemble en les rendant agréables. Mettons de côté les sujets de conversation épineux, le règlement de conflits et la télévision! Asseyez-vous à table, laissez le répondeur se charger du téléphone et, surtout, éteignez la télé! Au Québec, selon une enquête menée auprès d'enfants de 4 ans, 42 % d'entre eux mangent devant la télé! Faites plutôt place à la discussion et au plaisir de manger!



NUTRITION

LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

www.educationnutrition.org

T'ES TROP PRÈS DE MOI, SORS CONNAISSEZ-VOUS DES

Vous savez, ceux qui ne vous lâchent pas d'une semelle, ceux qui piétinent le territoire des autres enfants, ceux qui semblent connaître personnellement tous les parents des autres enfants et courent se jeter dans leurs bras lorsque ces derniers viennent chercher leur enfant. Il vous est sûrement déjà arrivé de sentir qu'un enfant est physiquement un peu trop près de vous, qu'il entre dans ce périmètre, cet espace autour de votre corps communément appelé « bulle ».



Les professionnels que je rencontre ont, pour la plupart, le réflexe de se tenir loin de l'enfant envahissant. Ils sont mal à l'aise, cherchent à l'éviter et le grondent, car il envahit aussi la bulle des autres enfants. Mais dites-moi, en intervenant ainsi, quel enseignement lui donne-t-on ? Quelle structure lui transmet-on ? Et ces enfants « envahis » sortent-ils de cette expérience plus outillés ?

Si vous ressentez un malaise, mieux vaut le dire à l'enfant. De plus, cela représente une merveilleuse occasion pour transmettre le concept de la bulle à votre groupe d'enfants.

Voici une activité à faire avec eux. Les enfants sont assis à bonne distance les uns des autres alors que vous êtes debout, devant eux.

Vous dites : « J'ai besoin qu'un ami se lève debout. Tous les autres, vous êtes des détectives alors regardez bien notre ami, car il va y avoir de la magie. Vous devrez ensuite me dire ce que vous avez constaté. »

DE MA BULLE ! ENFANTS ENVAHISSANTS ?

Vous commencez la discussion avec l'enfant debout et, tout en lui parlant de choses et d'autres, vous vous approchez près de lui tranquillement. Lorsque vous serez trop près, instinctivement, l'enfant cherchera à reculer, d'où l'importance qu'il y ait un peu d'espace entre lui et les autres enfants. À ce moment précis, arrêtez la discussion. Remerciez l'ami en question et demandez aux autres s'il ont vu la magie. S'ils n'ont rien remarqué, reprenez l'exercice avec un autre enfant. Cela prend moins de dix reprises avant qu'un enfant remarque que l'enfant recule quand vous êtes trop près de lui.

« Quand je m'approche trop près de quelqu'un, il recule ! Pourquoi d'après vous ? C'est comme si nous avions une bulle magique tout autour de nous. Quand une personne est trop près, on ressent souvent un malaise qui nous indique que l'autre est dans notre bulle. Parfois, notre bulle est toute petite comme lorsque tu regardes la télévision avec ta mère et que tu te colles à elle. D'autres fois, notre bulle est plus grande, comme lorsque tu as le goût de jouer seul dans ta chambre sans être dérangé par personne ou lorsque tu rencontres quelqu'un que tu ne connais pas. Avez-vous déjà ressenti votre bulle les amis ? »

Des mises en situation sont souhaitables pour la compréhension de ce concept. À l'aide d'un bout de laine, expliquez le concept de la bulle. Pour ce faire, les enfants tracent la bulle autour d'eux avec un bout de laine. Il y en aura des petites, des grandes, des rondes et des croches mais bon, l'important c'est la métaphore qu'on leur légue. Par la suite, en équipe de deux et à tour de rôle, pendant environ une minute, un enfant tentera d'entrer à quelques reprises dans la bulle de l'autre. L'enfant envahi devra dire à l'envahisseur : « Tu es trop près de moi, sors de ma bulle ! Recule un peu, je suis inconfortable ! » Bref, les enfants devront trouver quoi dire pour que l'autre sorte de leur bulle.

Une fois cela fait, une discussion de groupe peut être très intéressante. Terminez cette activité en donnant l'autorisation aux enfants de le dire aux autres enfants, et même, aux autres adultes, lorsqu'ils se sentent envahis par eux : « Quand tu te sens envahi par quelqu'un, il n'y a pas de raison pour que tu l'acceptes ! C'est sûr que tu peux te tasser un peu, mais si la personne revient vers toi, dis-lui clairement. »

Grâce à cette activité, vous aurez non seulement expliqué à l'enfant envahissant le concept de la bulle, mais vous aurez structuré les autres qui manquaient d'aisance et d'assurance pour se faire respecter. Vous leur aurez donné un nouvel outil et les mots à utiliser s'ils viennent à être embarrassés. Sans avoir à le nommer, vous aurez aussi fait de la prévention en matière d'abus sexuel. Un petit exercice bien efficace.

Évidemment, il vous faudra aussi posséder les pouvoirs de la bulle magique et vous en servir judicieusement quand un enfant sera trop près de vous. L'apprentissage commence par l'imitation... congruence oblige.

L'enfant qui cherchait à combler un besoin d'attention et d'amour aura, en plus de la « bulle », besoin de valorisation lors de moments positifs, de complicité et évidemment, d'amour de votre part.

Au plaisir de vous rencontrer dans l'une ou l'autre de mes formations !

par **Sophia Lessard, Sexprime**
sexologue, maître en Programmation neuro-linguistique (PNL),
thérapeute d'impact, hypnothérapeute, thérapeute, formatrice,
conférencière et auteure.



Poni.ca
DU WEB LUDO ÉDUCATIF SÉCURITAIRE
AVEC PONI ET LES BONGABONGS

Legende de communication
Ma Compagnon de poste
La marionnette de Poni
CE
MON 1^{ER} ALBORG
RECUEIL
D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

POUR LES PARENTS ET ÉDUCATEURS
Dossier complet sur la sécurité Internet.
Évaluation des logiciels de contrôle parental.
Des utilitaires imprimables : tableau de motivation, grille de tâches, etc.

Aventures, fiches d'activité, affiches couleurs et plusieurs jeux à imprimer.
Des jeux en ligne et des liens vers des sites de jeux sécuritaires.

EN PRIMEUR, inscrivez vos enfants au **Fan-CLUB de Poni** et ils recevront une surprise ainsi qu'une carte virtuelle animée lors de leur anniversaire.

LA PROPRETÉ N'A PAS D'ODEUR

L'une des plus récentes problématiques auxquelles les gestionnaires immobiliers sont confrontés depuis quelques années réside dans l'utilisation abusive de produits nettoyants parfumés. En effet, l'usage de parfums pour rafraîchir ou masquer les odeurs dans certaines pièces telles les toilettes, vestibules, cafétérias, espaces de bureaux et salles de classe est de plus en plus répandu.



Un nombre croissant de personnes développe des allergies aux parfums et aux odeurs fortes. Les réactions peuvent varier de légères à sévères. Dans certains cas, les réactions allergiques entraînent une réduction de l'efficacité du personnel et une augmentation du taux d'absentéisme. Certaines personnes doivent même modifier leurs activités quotidiennes, afin d'éviter l'exposition potentielle à ces allergènes.

Pour ces raisons, de nombreux établissements et entreprises implantent des politiques privilégiant les produits sans parfum ou sans odeur dans leurs enceintes. Généralement, les dispositions d'une

telle politique comprennent l'interdiction de mettre du parfum pour les employés et règlementent l'utilisation des produits de nettoyage dans le bâtiment. Cependant, l'association entre la propreté et les odeurs parfumées, perception partagée par plusieurs personnes, constitue l'obstacle majeur auquel se frottent les gestionnaires immobiliers. Selon leurs préférences personnelles ou en raison d'habitudes remontant à l'enfance, plusieurs associent la propreté avec des odeurs de fleurs, de citron, de pin, etc.

Après des années d'emploi de produits de nettoyage parfumés, il est difficile de cesser cette habitude bien ancrée. Cette association d'idées est d'autant plus renforcée par la publicité télévisuelle qui nous laisse croire que nos foyers seront propres uniquement si nous utilisons des parfums dans chaque pièce et sur toutes les surfaces. Alors, comment faire pour changer l'idée que la propreté doit nécessairement avoir une odeur? La clé du succès réside dans la communication avec tous les occupants de l'immeuble.

Voici un guide exposant toutes les étapes qui vous permettront d'implanter une politique sans odeur :

- Élaborez une politique sans parfum – Lorsque possible, impliquez les ressources humaines, les responsables du comité de santé et sécurité, ainsi que les principaux gestionnaires. Nommez une personne qui puisse répondre à toutes les questions ou apaiser les craintes concernant la politique. Vous pouvez vous inspirer de certaines politiques déjà existantes et facilement accessibles. Il suffit de consulter le site web du **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail** à l'adresse suivante : www.ccohs.ca/oshanswers/hsprograms/scent_free.html
- Sensibilisez les occupants de l'immeuble. Expliquez pourquoi la politique est implantée et pourquoi la santé de certains occupants est en cause. Insérez des brochures explicatives dans les enveloppes de paie, écrivez des articles dans l'infolettre de l'entreprise ou encore faites des présentations. Dans tous les cas, l'objectif est d'informer tous les employés ou locataires de l'aspect incommode des parfums et des odeurs sur la santé et pourquoi ladite politique existe.
- Établissez une date limite pour l'implantation de la politique. Elle vous permettra de changer vos habitudes progressivement, de vous préparer au changement. Vous aurez donc le temps nécessaire afin d'enlever les distributeurs de produits parfumés dans diverses salles de l'édifice, de choisir des produits de nettoyage sans parfum et de former le personnel sur l'utilisation des nouveaux produits chimiques.

Chronique éducative

- Fréquence et travaux de nettoyage. Les zones où les odeurs sont prédominantes et incommodantes, comme les toilettes et les cuisines, doivent être examinées afin de s'assurer que toutes les mauvaises odeurs soient complètement éliminées.
 - Sensibilisez les employés afin qu'ils ne mangent plus leur lunch à leur station de travail. Les odeurs dégagées par la nourriture peuvent incommoder quelques employés et certains aliments peuvent abriter des bactéries causant des odeurs et créant des conditions de travail malsaines.
 - Affichez la liste des produits non parfumés approuvés et utilisés dans le bâtiment. Cela vous permettra d'éviter tout risque de confusion et d'indiquer clairement les produits nettoyants acceptables.
 - Apposez des affiches dans toutes les entrées, dans tous les corridors et toilettes, ainsi que dans la cafétéria pour indiquer que l'édifice est maintenant un bâtiment sans parfum.
 - Lors du premier nettoyage du bâtiment avec des produits non parfumés, avertissez les occupants que la transition a été faite. Ils comprendront que le bâtiment a été nettoyé, mais que la seule différence est qu'il n'y a plus de parfum dans l'air.
 - Étude et gestion des plaintes et infractions. Implantez une procédure pour gérer les plaintes et la non-conformité.
- L'association des mots « propreté » et « parfum » est bien ancrée dans la pensée populaire. Les médias ne cessent d'affirmer

qu'une pièce propre doit être parfumée, il n'est donc pas facile de changer cette perception. Avec du temps et une sensibilisation adéquate, les gens finiront par comprendre que la propreté n'a pas d'odeur!

Enfin, la plupart des détergents sans parfum sont aussi conçus pour réduire l'impact sur l'environnement sans toutefois sacrifier leur efficacité! Bref, les produits sans parfum sont meilleurs pour la santé et pour l'environnement.

par Louise Taillon
SANI-MONTRÉAL
Produits sanitaires et emballage



UNE ENTREPRISE D'EXPÉRIENCE



Distributeur de produits Purell, d'hygiène et de salubrité, distribution Sani-Montréal s'assure de la performance et la fiabilité de ceux-ci. Sani-Montréal se démarque par ses choix de produits et d'équipements en ce qui concerne l'hygiène et la prévention des infections.

Notre clientèle passe de l'industrie au commercial, en passant par les garderies de vos enfants. Nous sommes présents là où l'hygiène représente un atout important dans le bon fonctionnement de l'entreprise.

info@sanimontreal.com
514.973.5775
www.sanimontreal.com

AEC en Gestion des services de garde

Cette attestation d'études collégiales répond aux besoins de formation des gestionnaires des garderies privées, des CPE et des services de garde en milieu scolaire et est offerte à tous les adultes qui souhaitent devenir gestionnaires d'un service de garde.

CONTENU DE LA FORMATION

- Fonction de gestion en services de garde
- Gestion et communication en services de garde
- Gestion des ressources humaines en services de garde
- Gestion des ressources financières et matérielles en services de garde
- Gestion de la santé et sécurité en services de garde
- Coordination d'un service de garde
- Stage en gestion d'un service de garde

RENSEIGNEMENTS :
www.collegemv.qc.ca/fc
514 325-0150, poste 2389
aecgsg@collegemv.qc.ca

Les cours sont offerts de soir et peuvent être suivis à temps complet ou à temps partiel. Il est également possible d'entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans ce programme.

Ici
chaque session,
plus de **250**
personnes
bénéficient
de la **RAC**

La RAC, c'est quoi?

C'est un ensemble de moyens qui permettent à une personne de faire la démonstration qu'elle possède les compétences du programme d'études choisi.

C'est pour qui?

Pour les adultes qui ont une expérience significative dans un domaine relatif à un programme d'études.

Ça permet quoi?

- d'être évalué pour les compétences développées sans avoir à suivre les cours correspondant à ces compétences
- d'avoir accès à une formation finement ajustée aux résultats de l'évaluation
- d'obtenir un diplôme ou une attestation par des voies adaptées à la réalité d'un adulte
- de réduire les coûts rattachés à la formation

Le service de RAC du Cégep Marie-Victorin est offert dans ces domaines :

- Techniques d'éducation à l'enfance
- Gestion des services de garde
- Techniques d'éducation spécialisée

Des demandes pour d'autres programmes d'études peuvent être considérées.

Au Bureau de la RAC du Cégep Marie-Victorin :

- je peux compter, tout au long de la démarche, sur le soutien d'une équipe de professionnels et de spécialistes expérimentés œuvrant exclusivement en RAC. Cet encadrement personnalisé me permet de mener à terme mon projet de formation dans un délai raisonnable
- je bénéficie de l'aide d'un tuteur qui m'accompagne tout au long de la démarche
- je rencontre d'autres candidats qui poursuivent le même objectif que moi
- je peux démontrer plusieurs compétences à la fois, grâce à des regroupements pertinents
- je profite, chaque fois que cela est nécessaire, de courtes formations offertes individuellement ou en petit groupe afin de développer les compétences manquantes et d'améliorer la qualité de mon travail
- je bénéficie d'un service d'évaluation des compétences pour toute la formation générale : français, philosophie, éducation physique, anglais, cours complémentaires

RENSEIGNEMENTS :
rac.collegemv.qc.ca
514 325-0150, poste 2606
rac@collegemv.qc.ca